



Compte rendu Conseil Municipal

Séance du 25 Février 2016

L'an 2016 et le 25 Février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Cugand (Salle du Conseil) sous la présidence de M. Joël CAILLAUD, Maire.

Présents : M. CAILLAUD Joël, Maire, Mmes : BAZIN Pascale, BESLAY Marie France, GELINEAU Annie, MENARD Marie-Laurence, PERRAUD Anne, TURCAUD Aurélie, MM : BARON Adrien, BRETAUDEAU Fabien, BUCHET Guy, GODEFROY Franck, GOULETTE Jean-Pierre, HERVOUET André, LAIDI Michel, MENOY Yves, THOMAS Pascal

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CHAUVEAU Laurence à Mme GELINEAU Annie, GEAY Virginie à M. HERVOUET André, GUIMBRETIERE Arlette à M. CAILLAUD Joël, MULLER Julie à M. GOULETTE Jean-Pierre, RIVALLAND Line à M. LAIDI Michel, M. ROUCEL Michel à M. MENOY Yves

Absent(s) : M. BOUILLAUD Damien

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 16

Date de la convocation : 17/02/2016

Date d'affichage : 17/02/2016

A été nommé(e) secrétaire : M. BUCHET Guy

Le compte-rendu du conseil municipal du XXX a été adopté sans modification.

Point n'ayant pas donné lieu à délibération :

Objet(s) des délibérations

16023 - Sollicitation d'une DETR pour la mise aux normes des bâtiments communaux pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

M. le Maire rappelle que pour répondre aux directives posées par la loi Handicap, le conseil municipal s'est engagé dans un ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmé). Dans ce cadre, par l'intermédiaire de la Communauté de communes Terres de Montaigu, un marché a été passé, et l'APAVE, organisme agréé, a été retenu.

En fin d'année 2015, l'APAVE a rendu son rapport précisant pour chacun des 14 bâtiments publics un diagnostic et le devis descriptif des travaux à envisager pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le montant total des travaux et honoraires est évalué à 235 900 € HT (travaux : 200 900 € HT, maîtrise d'oeuvre 20 000 € HT, divers et imprévus 15 000 € HT).

M. le Maire précise que pour permettre la réalisation de ces travaux dans les meilleurs délais, la commune est éligible à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Aussi propose-t-il de solliciter cette dotation à hauteur de 40% du coût global, soit 94 000 €.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal par un vote

- APPROUVE les projets de travaux sur les bâtiments communaux afin de permettre leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR, à hauteur de 40% du montant total des travaux projetés
- AUTORISE M. le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.

16024 - Sollicitation d'une dotation de soutien à l'investissement pour le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité

M. le Maire rappelle que depuis quelques années, et après l'acquisition de trois propriétés (habitations plus vaste jardin), le Conseil municipal s'est engagé dans une opération de reconquête de son centre bourg. Le schéma directeur élaboré, en prenant appui sur l'existant, a eu pour objectif de raisonner une organisation par pôle. Ainsi, après le pôle scolaire et péri-scolaire déjà identifié, un pôle médical, para-médical et pharmaceutique regroupant plus de 30 professionnels a ouvert ses portes en novembre 2014.

Dans la continuité de ce schéma directeur, est prévue en 2017 la création :

- d'un pôle culturel et associatif autour de la médiathèque
- d'un pôle commerces et services de proximité pour conforter leur présence, leur attractivité et leur pérennité sur la commune. Ce dernier pôle présente aussi l'avantage dans sa conception de faciliter l'accès à la Mairie et à une salle communale.

Ce vaste programme dont l'utilité est reconnue de tous, trouve sa pleine pertinence avec la création de nouvelles infrastructures qui permettront une mise en relation de ces différents pôles de nouvelles liaisons sécurisées pour les piétons et les personnes à mobilité réduite.

Cette période sera prise en compte par :

1/ la reconfiguration :

- des rues de jonction entre ces pôles (rue Jean Moullin et rue du Président Auguste Durant) pour permettre la création de voies douces aux normes souhaitées, en réduisant la largeur de la voirie ;
- de la place Vincent Ansquer sur les mêmes bases, et de la portion de rue adjacente (rue de la Lucière)

2/ l'ouverture de cheminements doux dans les jardins acquis par la collectivité en continuité de ceux déjà existants et à restructurer.

M. le Maire précise que ce projet entre dans les opérations éligibles à la "*Dotations de soutien à l'investissement public local rubrique c) développement d'infrastructures en faveur de la mobilité*" tel que précisé dans la note de M. le Préfet datée du 29 janvier 2016.

Il ajoute que les estimations de ce projet, auxquelles il convient d'inclure la maîtrise d'oeuvre et une ligne divers et imprévus de 5% totalisent un montant de 820 200 € HT.

Sur ces bases, M. le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur la sollicitation de cette dotation de soutien à l'investissement local à hauteur de 50% des coûts de réalisation, en considérant que les crédits devront être engagés avant le 31 décembre 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, "à l'unanimité" :

- SE PRONONCE pour la sollicitation de la *dotations de soutien à l'investissement local* sur les bases définies
- les délais étant courts, MANDATE M. le Maire pour engager toute démarche et réaliser toute opération se rapportant à la présente délibération.

Questions diverses :